



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Article I Chaque licencié devra avoir un comportement correct dans l'enceinte du gymnase. Aucun tapage ou hurlement susceptible de troubler les autres sportifs ne sera toléré.
- Article II Toute attitude irrespectueuse ou incorrecte constatée par un entraîneur ou un dirigeant pendant la pratique du handball (enceinte sportive, entraînement, match) pourra être sanctionnée.
- Article III Les remarques formulées par les responsables du gymnase devront être rigoureusement respectées.
- Article IV Toute dégradation, de quelque nature que ce soit, entraînera la responsabilité financière de l'auteur ou des personnes civilement responsables (père, mère, tuteur).
- Article V Toute sanction reçue au cours d'une compétition, pour acte antisportif, appartiendra pleinement au joueur ou dirigeant sanctionné. S'il s'ensuit une pénalité financière, infligée par la commission de discipline du comité départemental (CDHBVO) ou de la région (ligue PIFO), elle devra dans ce cas être totalement réglée par le licencié ou les personnes civilement responsables.
- Article VI Une inscription sera considérée comme définitive après la constitution complète du dossier et le règlement total de la cotisation. **Seuls les joueurs parfaitement licenciés seront admis à participer aux compétitions.**
- Article VII Les licenciés devront se munir de chaussures de sport différentes de celles utilisées hors du gymnase.
- Article VIII Les maillots et shorts prêtés pour la compétition demeurent la propriété de Montmagny Handball et devront être restitués en fin de saison.
- Article IX Tout nouveau licencié dispose d'une période d'essai de 15 jours avant de régulariser sa situation administrative (dossier d'inscription, cotisation).
- Article X **Lors des entraînements, les parents des catégories -11 doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'arrivée des entraîneurs.**
Lors des compétitions, la présence des parents est indispensable.
- Article XI Les parents autorisent leur enfant à prendre éventuellement un véhicule autre que le leur pour se rendre sur les lieux de compétition.
- Article XII Le bureau se réserve le droit de sanctionner d'un renvoi temporaire ou définitif tout contrevenant aux articles précédents, après en avoir étudié le dossier.
- Article XIII Autorise l'affichage des photos et films du club sur le Blog Internet.
- Article XIV Le club ne sera pas tenu pour responsable pour tout vol survenu pendant la pratique de l'activité

L'engagement moral, pris dès votre inscription à Montmagny Handball, suppose que les points du présent règlement intérieur soient bien compris et strictement respectés, afin de permettre à chacun de pratiquer son activité au sein du club dans les meilleures conditions.

Le Président

Signature Joueur

Signature Parent



SAISON

2015 / 2016

SAISON

2015 / 2016

COMPOSITION DU BUREAU

Président M Sébastien KOTHE
Vice-Présidente Mme Patricia LEROUX
Secrétaire M. Bertrand SÈVRE
Trésorière Mme Brigitte LE ROY

Correspondance M. Bertrand SEVRE
5, Allée des Bouvreuils
95360 MONTMAGNY
Tél. : 07 86 78 49 62
M. Sébastien KHOTE
5, rue Marcel Sembat
93430 VILLETANEUSE
Tél. : 09.50.23.00.26

INSCRIPTIONS

▪ Pièces à fournir par les adhérents

- la fiche de renseignements du présent fascicule dûment remplie ;
- le règlement intérieur du présent fascicule dûment signé par le licencié et ses parents (si mineur) ;
- Un chèque de cotisation à l'ordre de « Montmagny Handball » ;
- 1 adresse mail.

Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'après constitution complète du dossier

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :
Prénom :
Né(e) le : à
Adresse :
E-mail :
Téléphone :

J'atteste être informé que le club de MONTMAGNY HANDBALL peut être amené, dans le cadre de la vie du club, à utiliser des photographies ou des documents filmés, enregistrés lors de matchs ou autres manifestations organisés par lui.

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

..... Tél :
..... Tél :

Nom, adresse et téléphone de votre médecin :

.....
.....

Contre-indication médicale :

.....

Autorisation parentale :

Je soussigné, *père / mère / tuteur de*

l'enfant, autorise les dirigeants de MONTMAGNY HANDBALL à faire pratiquer toute intervention médicale qui serait jugée nécessaire en cas d'accident.

Fait à :

Le :

Signature
précédée de la mention
«Lu et approuvé»